

**Ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relatives au projet de la communauté urbaine de Le Mans Métropole de lutte contre les inondations d'orages via le délestage des réseaux unitaires d'assainissement  
Rue des Maillets et rue des Victimes du nazisme au Mans.**

Par arrêté n° 2012046-0001 en date du 16 février 2012, le Préfet de la Sarthe a prescrit, sur le territoire de la commune du MANS, l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire

Le Président du Tribunal administratif de NANTES a désigné le 30 janvier 2012, M. Jean-Louis LAUFERON, ingénieur des travaux miniers en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Les enquêtes conjointes se dérouleront pendant 34 jours consécutifs. Elles seront ouvertes du 21 mars au 23 avril 2012 inclus en mairie du Mans, siège des enquêtes publiques conjointes.

Les pièces du dossier d'enquêtes conjointes, comprenant notamment l'étude d'impact du projet, et les registres d'enquêtes seront déposées en mairies du MANS pendant toute la durée des enquêtes conjointes.

Chacun pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies et, le cas échéant, porter ses observations sur les registres d'enquêtes. Durant la durée des enquêtes publiques conjointes, les observations pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, à l'adresse postale du siège des enquêtes publiques conjointes (place Saint-Pierre - 72039 LE MANS cedex 9).

Toute demande de renseignement complémentaire sur le projet peut être adressée à la communauté urbaine de Le Mans Métropole, porteur du projet (Direction du développement urbain – service eau, immeuble Le Condorcet, 16 avenue François Mitterrand 72039 LE MANS cedex 9).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie du MANS (*Hôtel de ville-place Saint Pierre*) et recevra en personne les observations du public dans les lieux et selon le calendrier suivant :

- Mercredi 21 mars 2012, de 8h30 à 11h30
- Samedi 31 mars 2012, de 8h30 à 11h30
- Lundi 23 avril 2012, de 14h00 à 17h00

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes publiques conjointes, demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes devront être adressées à Monsieur le Préfet du Département de la Sarthe (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Utilité Publique). Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également déposée en mairie du MANS pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an.

Le préfet de la Sarthe est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet.